

HORATIO

Couach 195 Flybridge — Saint-Tropez

Conditions Générales de Réservation

Saison 2026 / 2027

Étape	Condition
Réservation	Signature du contrat + acompte de 50 %
Solde	100 % du montant restant — 3 semaines avant embarquement
Caution	Versée avant embarquement — restituée après la sortie
Modes de paiement	Virement bancaire / Carte bancaire

1. Réservation & Confirmation

Toute réservation est soumise à la disponibilité du yacht et devient ferme à la réception de l'acompte et de la signature du contrat de location.

Acompte : 50 % du montant total de la prestation, payable à la signature du contrat.

Solde : Les 50 % restants sont exigibles 3 semaines avant la date d'embarquement. À défaut de paiement dans ce délai, HORATIO se réserve le droit d'annuler la réservation sans remboursement de l'acompte.

Le contrat de location précisera l'ensemble des prestations incluses, les horaires d'embarquement et de débarquement, ainsi que les conditions particulières convenues entre les parties.

2. Modes de Paiement

Les paiements sont acceptés exclusivement par les moyens suivants :

- Virement bancaire (coordonnées communiquées à la confirmation de réservation)
- Carte bancaire (Visa, Mastercard — pour la caution uniquement en cas de paiement sur place)

Aucun paiement en espèces ou par chèque n'est accepté. Les frais bancaires liés aux virements internationaux sont à la charge du client.

3. Dépôt de Garantie (Caution)

Un dépôt de garantie est exigé avant tout embarquement. Son montant est communiqué lors de la confirmation de réservation.

La caution couvre les éventuels dommages causés au yacht, à son équipement et à ses aménagements durant la location. Elle est intégralement restituée à l'issue de la sortie, après vérification contradictoire de l'état du bord, en l'absence de dommage constaté.

La caution ne se substitue pas à l'assurance du yacht. Les effets personnels des passagers ne sont pas couverts par l'assurance du bord — il est recommandé de souscrire une assurance individuelle.

4. Politique d'Annulation

Toute demande d'annulation doit être notifiée par écrit (email ou courrier recommandé) à HORATIO.

Annulation par le client :

- Plus de 30 jours avant la date de location : remboursement de l'acompte diminué de 15 % de frais de dossier
- Entre 15 et 30 jours avant : 50 % de l'acompte retenu
- Moins de 15 jours avant : acompte intégralement retenu
- No-show (absence le jour J sans notification) : totalité du montant due

Annulation par HORATIO : En cas d'indisponibilité du yacht pour cause d'avarie ou de circonstance indépendante de la volonté d'HORATIO, le client sera remboursé intégralement ou pourra reporter sa location à une date convenue d'un commun accord.

5. Conditions Météorologiques

La météo ne constitue pas un motif d'annulation avec remboursement en dessous de force 7 sur l'échelle de Beaufort. En dessous de ce seuil, la sortie est maintenue ou un report à une date ultérieure est proposé au client.

Au-delà de force 7, ou en cas d'alerte météo officielle émise par Météo-France, HORATIO se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'itinéraire pour la sécurité des passagers et de l'équipage, sans pénalité pour aucune des parties. Un report sera proposé en priorité.

La décision finale concernant la navigabilité appartient exclusivement au capitaine de bord, dont l'autorité est souveraine en matière de sécurité maritime.

6. Embarquement & Débarquement

L'heure d'embarquement est fixée à l'horaire convenu dans le contrat. Tout retard supérieur à 30 minutes non signalé préalablement sera considéré comme un no-show partiel et pourra entraîner une réduction proportionnelle de la durée de navigation, sans déduction sur le tarif.

Le débarquement s'effectue à l'heure prévue. Tout dépassement sera facturé au prorata du tarif horaire en vigueur.

7. Passagers & Documents Requis

La liste nominative de tous les passagers (nom, prénom, date de naissance, nationalité) doit être communiquée à HORATIO au plus tard 72 heures avant l'embarquement, conformément à la réglementation maritime en vigueur.

Chaque passager doit être en possession d'un document d'identité valide le jour de l'embarquement. HORATIO se réserve le droit de refuser l'embarquement à toute personne ne pouvant justifier de son identité.

Capacité maximale : Le nombre de passagers à bord ne peut excéder la capacité réglementaire du yacht, telle que définie par le certificat de navigabilité en vigueur.

8. Responsabilités & Comportement à Bord

Les passagers s'engagent à respecter les consignes de sécurité données par le capitaine et l'équipage, dont l'autorité à bord est absolue.

- La consommation excessive d'alcool pouvant compromettre la sécurité à bord est prohibée
- Toute dégradation volontaire du yacht ou de son équipement engage la responsabilité financière du client
- HORATIO décline toute responsabilité pour les effets personnels perdus, volés ou endommagés à bord
- Les mineurs doivent être placés sous la responsabilité permanente d'un adulte

9. Frais Non Inclus

Les éléments suivants sont facturés en sus du tarif de location et réglés directement par le client :

- Carburant (consommation réelle)
- Restauration et boissons alcoolisées
- Frais d'amarrage dans les ports d'escale
- Activités et options nautiques non incluses dans les packs souscrits

10. Droit Applicable & Litiges

Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant tout recours judiciaire. À défaut d'accord amiable, le Tribunal compétent sera celui du ressort du port d'attache du yacht, soit le Tribunal de Toulon.

Document non contractuel — Les conditions définitives figurent dans le contrat de location signé par les parties